Les unités urbaines

Vincent Loonis, Insee

CNIS: Commission territoires



- Depuis 1962, l'Insee publie, à un rythme régulier basé sur un intervalle intercensitaire, la composition communale des unités urbaines.
- Les unités urbaines proposent une définition morphologique de la ville.
- La définition est inchangée depuis 60 ans, même si sa mise en oeuvre a évolué récemment.
- Le dernier excercice date de 2010, l'Insee envisage de renouveler la composition des unités urbaines en 2020 en introduisant potentiellement quelques innovations, qui restent à valider.

Une définition inchangée depuis 1962.

- On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.
- Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

La définition s'appuie, notamment, sur des recommandations de la Conférence Européenne des statisticiens de 1959. La Suède, le Danemark, la Norvège ou la Finlande ont des définitions similaires.

De la zone de bâti continu



Une construction,

- à la main, sur carte papier, jusqu'en 1999,
- automatiquement par l'IGN en 2010,
- automatiquement par l'Insee en 2020.

La maîtrise entière du processus en 2020 permettra d'étudier les effets de seuils : 200 mètres, 2000 habitants.

...à l'unité urbaine

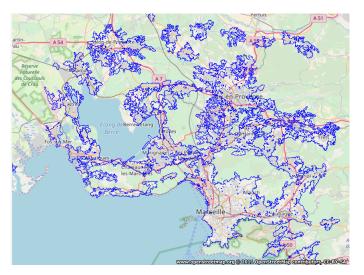


Le passage au niveau communal se justifie historiquement par la structure du système d'information.

La systématisation du géoférencement fin des sources statistiques permet d'envisager une double diffusion : composition communale et zones de bâti continu.

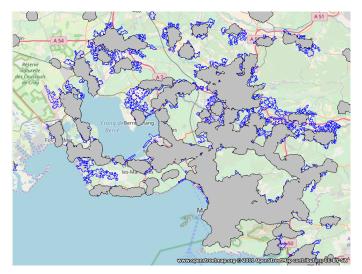
Des innovations?

- Certaines unités urbaines sont très (trop?) grandes : Paris, Lyon, Marseille...
- Il est envisagé de décrire plus finement l'organisation interne des unités urbaines par un système emboîté de contours morphologiques.
- La constitution s'appuierait sur des densités de population.
- Les seuils correspondraient à ceux utilisés par Eurostat.
- La méthodologie reste à affiner.

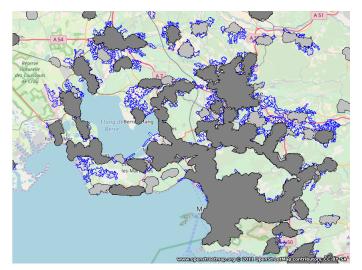


Les zones de bâti continu autour de Marseille.

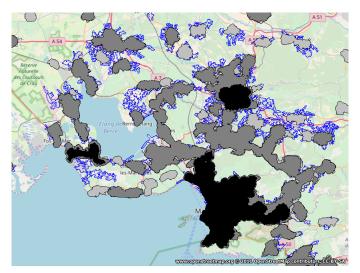
Vincent Loonis, Insee Les unités urbaines 7 / 12



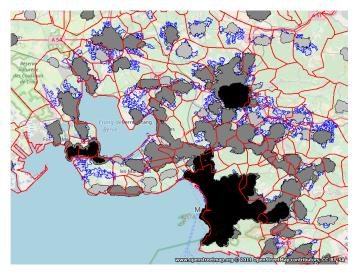
zones denses : + de 220 hab au km^2 , plus de 2000 habitants



+ de 300 hab au km^2 , plus de 5000 habitants



+ de 1500 hab au km^2 , plus de 50000 habitants



+ de 1500 hab au km^2 , plus de 50000 habitants et composition communale.

Vincent Loonis, Insee Les un

Éléments de calendrier

- Des travaux méthologiques s'intensifiant à partir de septembre 2018,
- Une seconde présentation au CNIS au premier semestre 2019,
- Un calendrier électoral (municipales en 2020) qui conduit à anticiper peu de modifications des contours communaux en 2019 (article 7 de la loi du 11 décembre 1990),
- Une diffusion possible début 2020.